



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 15 octobre 2024 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, monsieur Colin Shattler, et aussi présents pour former quorum :

Les conseillers : Jean-Roger Dumas
 Marissa Lavallee
 Jarvin Joncas
 Dany Gaudreault
 Mitchell Lawless
 Johanne V. Beaudoin

La directrice générale de la municipalité, madame Karine Benoit, était aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2024-117

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE le maire invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Marissa Lavallee** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2024
4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024
5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024
6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 2024
7. TAXES À RECEVOIR AU 30 SEPTEMBRE 2024
8. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023 VERSION NO 3
9. AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS NON AFFECTÉ POUR LA RÉSERVE DE DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION
10. OFFRE DE SERVICE DES SERVICES EX. – POUR UNE ÉTUDE POUR L'ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DU POSTE DE POMPAGE LBS1
11. AFFAIRES NOUVELLES
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE LA SESSION



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2024-118

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 17 septembre 2024 avec exemption de lecture.

2024-119

DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant le mois de septembre 2024 aux montants respectifs de **103 734.84 \$** pour l'administration générale et **31 995.00 \$** pour la rémunération.

2024-120

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par **Marissa Lavallee**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois de septembre 2024 au montant de **32 518.06 \$**.

2024-121

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORTS BUDGÉTAIRES, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 2024

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et résolu unanimement d'adopter les rapports budgétaires, des transferts et des engagements de crédit pour les mois de septembre et d'octobre 2024 aux montants respectifs de **159 244.92 \$** et **273 870.00 \$**.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 30 SEPTEMBRE 2024

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à recevoir au 30 septembre 2024 de **280 413.48 \$**.

2024-122

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023 VERSION N° 3

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Dany Gaudreault**, secondé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement:

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2024-123

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS NON AFFECTÉ POUR LA RÉSERVE DE DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives, connu sous le nom de « Projet de loi 49 »;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, et ce, conformément aux articles 287.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédente (selon le plus élevé des deux);

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer à l'article 278.1 et 278.2 de loi sur les élections et les référendums dans la Municipalité de Blanc-Sablon, la Municipalité doit affecter une somme de **2 000 \$** au fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement que la Municipalité de Blanc-Sablon affecte une somme de **2 000 \$** au fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 et de puiser cette somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté.



No de résolution
ou annotation

2024-124

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

OFFRE DE SERVICE DES SERVICES EXP – POUR UNE ÉTUDE POUR L'ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DU POSTE DE POMPAGE LBS1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un règlement visant à interdire provisoirement certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'égout et d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de réaliser une étude par une firme de génie conseil avant de conclure que la capacité du réseau d'égout (station de pompage) et d'assainissement des eaux (usine de traitement) n'est pas atteinte compte tenu des projets en cours de développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement de mandater Les Services EXP pour une étude pour l'évaluation de la capacité résiduelle du poste de pompage LBS1 pour un montant de **11 250.00 \$ plus les taxes applicables**.

QUE la somme requise pour assumer cette dépense soit puisée à même les fonds généraux de la Municipalité et rembourser par le « Programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 ».

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

2024-125

CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Marissa Lavalée**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et résolu unanimement de lever la session à 19h30.

Colin Shattler, Maire

Karine Benoit, Directrice Générale